

Le 11 décembre 2018

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 50 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 17 Décembre 2018 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A / Approbation du compte rendu n° 49 du 19 Novembre 2018

B / Délibérations

1- Part communale Redevance Assainissement

Lors du Conseil Municipal du 19 Novembre dernier, un problème d'équilibre dans la section fonctionnement du budget assainissement a été mentionné du à l'entretien annuel de la lagune, jusqu'à cette année non réalisé, et dont le montant devisé s'établit à 1600 € TTC pour le faucardage. La redevance de la part communale pour l'assainissement est à ce jour fixée par la délibération n°2016-04-21 en date du 4 Avril 2016 à 1.90 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter la part communale à 2.10 €, applicable à la prochaine facturation de Suez, soit en Avril 2019.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le montant de la part communale de la redevance assainissement.

2- Budget Commune – Décision modificative N°2

Une intégration des frais d'étude et frais d'insertion pour la révision du PLU et la construction de l'école pour les exercices 2017 et 2018 aux comptes d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre les mandats aux comptes 2188/041 et 2313/041 et les titres aux comptes 2031/041 et 2033/041 pour un montant de 58 741.18 €, un vote de crédit supplémentaire est nécessaire.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| 2031/041 Frais d'étude | | 56 887.19 € |
| 2033/041 Frais d'insertion | | 1 853.99 € |
| TOTAL Recette 041 | | 58 741.18 € |
| 2188/041 Autres immo corporelle | | 8 712.07 € |
| 2313/041 Immos corpo en cours, constructions | | 50 029.11 € |
| TOTAL Dépense 041 | | 58 741.18 € |

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette décision modificative.

3- Tableau des emplois

Suite aux entretiens professionnels qui se sont déroulés le 14 novembre dernier Madame Chrystèle Cuenca, agent administratif à 15 heures hebdomadaires demande d'augmenter de 2 heures sa durée hebdomadaire de travail. Monsieur le Maire propose suivant l'avis favorable du Comité Technique rendu le 03 décembre 2018:

- la suppression d'un emploi d'agent administratif, grade d'adjoint administratif, 15H effectives hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'agent administratif, grade d'adjoint administratif, 17H effectives hebdomadaires

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la proposition de Monsieur le Maire et à valider le tableau des emplois applicable au 1er Janvier 2019.

4- Enquête publique – SAS Chimirec Centre-Est

Par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2018, Monsieur le Préfet informe d'une demande d'autorisation présentée par la SAS Chimirec Centre-Est en vue d'exploiter une installation de transit, tri, regroupement et traitement de déchets dangereux et non dangereux à Chatillon sur chalaronne.

Ce dossier est soumis à enquête publique du mardi 20 novembre 2018 à 9H au samedi 22 décembre 2018 à 12H00 inclus, dans la commune de Chatillon sur chalaronne.

La commune de Sandrans étant comprise dans le rayon d'affichage de l'enquête publique et conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Dans le cadre de l'enquête publique, les conseillers municipaux sont appelés à formuler un avis sur la demande présentée par la SAS Chimirec Centre-Est.

c/ Questions diverses et informations

- **Cérémonie des voeux modification** : Vendredi 18 Janvier à 19 Heures à la Salle des Fêtes
- **Environnement** : Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2018 portant sur des travaux de restauration du réseau hydraulique secondaire et de création de dispositifs de rétention-épuration des eaux superficielles ainsi que de création et de restauration de mares portés par le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne – Bords de Saône.
- **Ecole** : Courrier de Monsieur Laurent Calamarte, directeur de l'école, demandant le report du budget fonctionnement école restant sur l'année 2019 en investissement afin d'acheter du mobilier adapté aux nouveaux locaux.
- **Projet jeune** : Information de Monsieur Dominique Baumann
- **Droit de place** : Angèle Pizzas remplace Pizzas Mac Fly, les vendredis soirs.
- **Conseil** : La date du prochain conseil municipal est à fixer. Les dates des lundis 14 ou 21 janvier 2019 sont proposées.